

# SAGE DORDOGNE AMONT

## ANIMATION 2020

### *Bilan annuel*

*Version du 11 juin 2021*

Maître d'ouvrage :

Etablissement Public Interdépartemental Dordogne

Opérateur :

Etablissement Public Interdépartemental Dordogne  
(EPIDOR)  
Place de la laïcité  
24 250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Partenaires financiers :

Agence de l'Eau Adour Garonne  
Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, du  
Cantal, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne  
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

## CONTEXTE

A la demande des acteurs du territoire et sur décision de la Commission Locale de l'Eau (CLE), EPIDOR assure l'animation du SAGE Dordogne amont. La phase d'élaboration en cours doit conduire à la constitution de plusieurs documents :

- L'état des lieux qui comprend un état initial, un diagnostic global et l'étude des tendances et scénarii ;
- La stratégie globale du SAGE ;
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le Règlement du SAGE ;
- Une évaluation environnementale.

Le territoire du SAGE Dordogne amont en chiffres :

9 700 km<sup>2</sup> et 8 930 km de cours d'eau dont 302 correspondants à la rivière Dordogne.

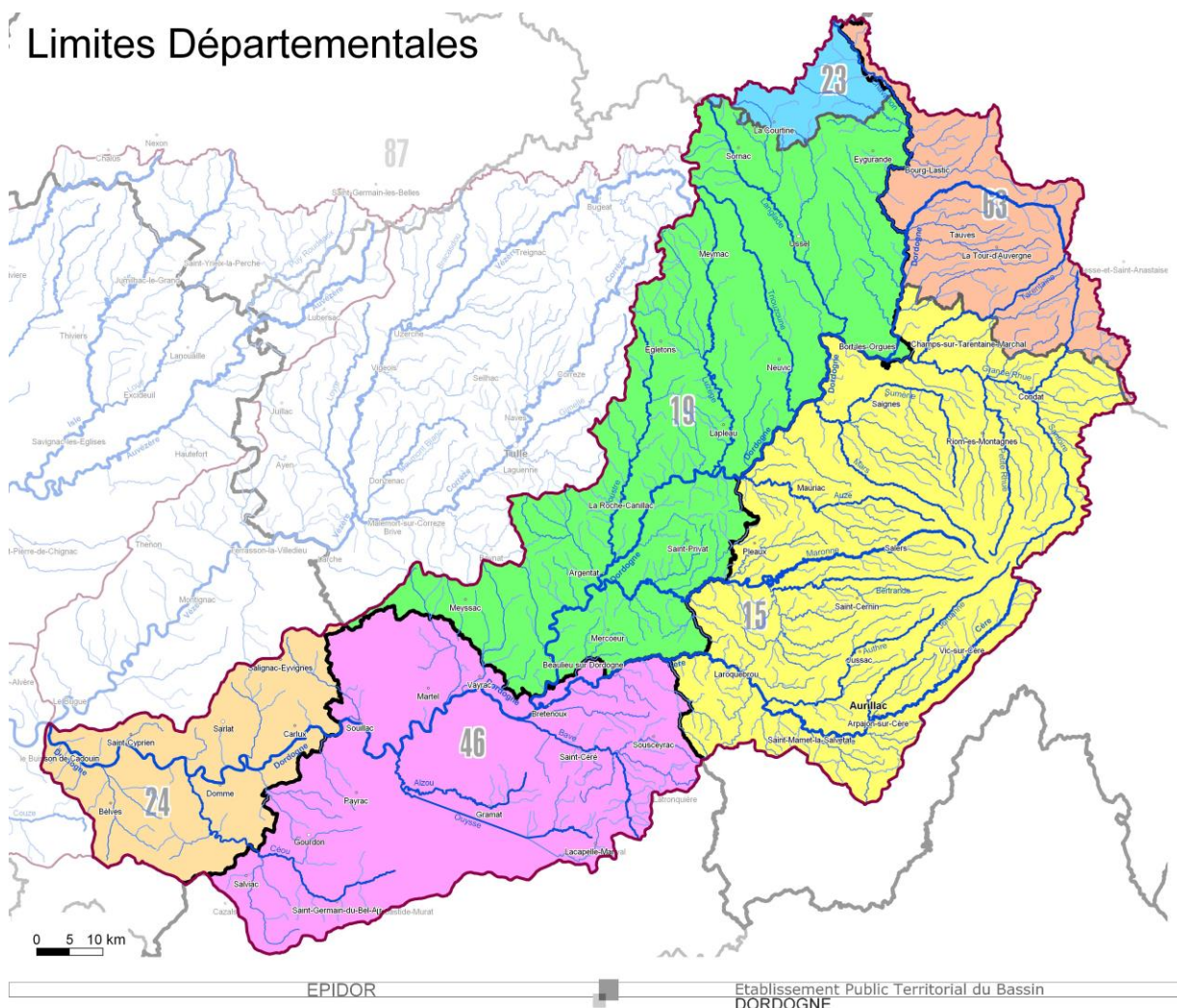
280 000 habitants

3 Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie)

6 Départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Creuse, Corrèze, Lot, Dordogne)

583 Communes (dont 404 entièrement sur le bassin)

3 Parcs naturels régionaux (Volcans d'Auvergne, Millevaches en Limousin, Causses du Quercy)



- 15 avril 2013 : arrêté inter-préfectoral de **définition du périmètre** pour le SAGE Dordogne amont
- 10 décembre 2013 : arrêté préfectoral de définition de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- 13 décembre 2013 : Première réunion de la CLE - **Installation de la CLE – M. Jacques DESCARGUES est élu président de la CLE du SAGE Dordogne amont**
- Mars – Mai 2014 : Groupes de travail thématique Milieux, Qualité, Quantité, Usages
- 23 avril 2014 : Groupe de travail provisoire (travail sur les règles de fonctionnement de la CLE)
- Juin – Septembre 2014 : Groupes de travail géographique Ussel, Arpajon-sur-Cère, Souillac
- 4 septembre 2014 : Groupe de travail technique
- 18 septembre 2014 : 2<sup>nd</sup>e réunion de la CLE / vote des règles de fonctionnement de la CLE, élection des vice-présidents, élection du bureau et bilan des réunions thématiques et géographiques
- 6 février 2015 : Groupe de travail technique
- 19 février 2015 : Bureau / avancement du SAGE et avis sur les projets de SDAGE et PGRI Adour Garonne 2016-2021
- 8 septembre 2015 Groupe de travail technique
- 13 novembre 2015 Groupe de travail technique
- 8 décembre 2015 Bureau / présentation de l'état initial et modalités de consultation
- 25 janvier 2016 : Bureau / méthodologie et axes de travail du diagnostic
- 30 mars 2016 Comité technique / étude tendances et scénarios
- 4 mai 2016 : Bureau / bilan de la consultation sur l'état initial
- 28 juin 2016 : 3<sup>ème</sup> réunion de la CLE - **validation de l'état initial – M. Pascal COSTE est élu président de la CLE du SAGE Dordogne amont**
- Octobre à décembre 2017 : entretiens préalables à la validation du pré-diagnostic
- 9 janvier 2018 : Bureau / finalisation du diagnostic et organisation d'une consultation
- 19, 20 et 22 février 2018 : réunions géographiques Cénac, Mauriac et Ussel / territorialisation du diagnostic
- 18 septembre 2018 : 4<sup>ème</sup> réunion de la CLE - **validation du diagnostic et des tendances**
- 24, 29 octobre et 9 novembre 2018 : réunions géographiques Souillac, Mauriac et Ussel :
- 10 décembre 2018 : Groupe de travail technique / CR des réunions géographiques
- 21 décembre 2018 : Bureau / compte-rendu des réunions géographiques et méthodologie d'élaboration de la stratégie du SAGE
- 29 avril 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie
- 25 juin 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie (suite)
- 30 octobre 2019 : 5<sup>ème</sup> réunion de la CLE - **validation de la stratégie du SAGE**
- 26 février 2020 : Groupe de travail technique
- 24 mars 2020 : réunion « experts EPIDOR »

Après une année 2019 au cours de laquelle les membres de la CLE et les acteurs locaux ont été réunis à plusieurs reprises afin de débattre, adapter, s'entendre sur les orientations du SAGE et valider ainsi le document de stratégie, 2020 marque le démarrage de la dernière étape d'élaboration du SAGE. Il s'agit de **traduire les orientations de la stratégie en dispositions ou en règles, opposables aux administrations, aux collectivités et aux tiers.**

Les enjeux mis en avant dans la stratégie sont :

- 1 De garantir la capacité des bassins versants à fournir une ressource de qualité et en quantité pour l'alimentation en eau potable,
- 2 De suivre et préserver la qualité des eaux de baignade,
- 3 D'adapter les modes de gestion des installations hydroélectriques pour prendre en compte les usages identifiés à l'échelle du bassin de la Dordogne,
- 4 De préserver, restaurer et valoriser la biodiversité,
- 5 De garantir la résilience du territoire vis-à-vis des changements globaux (climatique, sociétaux et socio-économiques),
- 6 D'améliorer la qualité de vie et développer l'attractivité du territoire,
- 7 Et de maîtriser les risques inondation et ruissellement intense.

Une réunion de concertation organisée le 26 février 2020 avec les services de l'Etat, en charge notamment de l'instruction des projets sur le territoire, puis avec les chargés de mission thématiques d'EPIDOR a permis à chacun de **se projeter dans l'application concrète des règles envisagées** dans les domaines de la préservation et la restauration des zones humides, de la diminution de l'impact des plans d'eau, de la maîtrise du piétinement des berges et du lit par le bétail, de la gestion et l'exploitation des forêts, de la maîtrise de l'impact des ouvrages hydroélectriques, la gestion et l'anticipation des épisodes de sécheresse par les entreprises du territoire et de la maîtrise des eaux pluviales.

Un important **travail cartographique** est mené parallèlement à la rédaction du SAGE afin **d'appréhender l'incidence de chaque mesure envisagée en fonction du territoire sur lequel elle s'applique** (efficacité vis-à-vis de l'objectif visé, mais aussi impacts économiques, sociaux etc...).

**Le contexte de pandémie de COVID 19 a perturbé le déroulement du planning envisagé. Les ateliers participatifs relatifs à l'écriture des mesures du SAGE n'ont pas pu être organisés en 2020.**

Le démarrage de **l'évaluation environnementale du SAGE**, confiée au cabinet Eaucéa, permet de prendre un certain recul et constitue une occasion d'échanger au fur et à mesure de l'écriture des documents du SAGE afin de pouvoir, si besoin, réajuster la rédaction de certaines mesures afin de les rendre plus efficaces et/ou plus claires.

La cellule d'animation s'est également impliquée dans le suivi des contrats territoriaux coordonnés par les PNR Millevaches en Limousin et Volcans d'Auvergne, mis en œuvre sur le bassin du Chavanon et sur le secteur Haute-Dordogne – Sancy – Artense.

Outre le suivi des actions menées sur ces territoires, il s'agit d'**opportunités pour développer localement certaines pistes envisagées dans le SAGE :**

- restaurer les zones humides et les valoriser dans la gestion du pâturage (Chavanon amont),
- maîtriser l'accès des troupeaux aux cours d'eau,
- limiter le réchauffement des cours d'eau par les plans d'eau,
- préserver les espèces remarquables (moule perlière sur la Méouzette),

- mettre en place d'une concertation visant à identifier des modalités de gestion des ouvrages hydroélectriques moins impactantes pour les milieux et les usages locaux (cours d'eau d'Artense et lac de la Crégut),
- favoriser une production hydroélectrique à faible incidence milieux aquatiques (barrage de la Bourboule),
- résorber les atteintes à la naturalité du territoire (secteur des sources de la Dordogne au Mont-Dore)...

Enfin, une mobilisation a été nécessaire entre juin et septembre 2020 pour participer aux différentes commissions organisées pour **gérer les situations de crise causées par la sécheresse et développer des réflexions pour mieux les anticiper.**

### 1. Élaboration et coordination générale du SAGE

#### Objectifs :

- Rédiger avec les acteurs du bassin les mesures du SAGE
- Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE
- Elaborer les documents constitutifs du SAGE
- Présenter une première version de SAGE à la CLE
- Organiser la consultation relative au SAGE
- Animer la CLE et son bureau
- Connaître et mobiliser les acteurs du territoire

#### Actions envisagées :

##### Objectif 1 : Rédiger avec les acteurs du bassin les mesures du SAGE

- Action 1 : mobiliser des groupes de travail thématiques  
Dans la continuité des travaux relatifs à l'élaboration de la stratégie, l'animateur organisera un travail collectif (réunions thématiques, plateformes d'échange en ligne...) de manière à rédiger précisément les différentes mesures (règles et dispositions) du SAGE.
- Action 2 : associer les services de l'Etat à la rédaction des mesures réglementaires afin de s'assurer de leur efficacité / faisabilité
- Action 3 : associer les membres de la CLE aux travaux de rédaction des mesures du SAGE
- Action 4 : associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction des mesures du SAGE afin que son avis puisse alimenter au fur et à mesure les réflexions

*La stratégie du SAGE Dordogne amont, validée par la CLE en octobre 2019, met en avant 7 grands enjeux, eux-mêmes déclinés en 40 objectifs. Les diverses expériences d'élaboration de SAGE montrent qu'il peut être pertinent de débiter l'élaboration des documents définitifs (PAGD-Règlement) par les mesures les plus « dures », qui correspondent à quelques points près aux règles envisagées. Une réunion de travail associant l'ensemble des services de l'Etat a été organisée fin février afin d'explorer et de développer ces points identifiés à partir de la stratégie.*

*Une journée d'échange a également été organisée avec les chargés de mission thématiques d'EPIDOR le 24 mars afin de poursuivre la déclinaison de la stratégie en mesures et envisager l'organisation de groupes de travail thématiques.*

*Les mesures de confinement liées à la pandémie de COVID n'ont malheureusement pas permis d'organiser ces ateliers en 2020.*

*Le travail relatif à cette phase correspond à environ 8% de l'animation 2020, ce qui est inférieur au prévisionnel établi à 28%.*

### Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE

- Action 1 : S'assurer de la bonne exécution du marché public relatif à la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE
- Action 2 : Suivre et accompagner le prestataire pour la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE afin de s'assurer de la cohérence du document avec le SAGE et de garantir sa recevabilité par l'autorité environnementale
- Action 3 : Organiser le suivi de la démarche par les membres du comité de pilotage via l'organisation de réunions et la diffusion des documents intermédiaires
- Action 4 : Organiser la présentation des résultats de l'évaluation environnementale en CLE

*2020 marque le démarrage de la prestation d'évaluation environnementale, confiée au cabinet Eaucéa. Pour cela, 2 demi-journées de travail et de nombreux points téléphoniques ont permis au cabinet de s'imprégner des enjeux du territoire et de l'ambition affirmée par la CLE au travers de la stratégie du SAGE, et en retour d'enrichir les réflexions de l'animateur quant à la construction des mesures du SAGE afin que ces dernières soient claires, applicables et efficaces.*

*Le travail relatif à cette phase correspond à 7% de l'animation 2020, ce qui correspond au prévisionnel.*

### Objectif 3 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE

- Action 1 : Rédiger et mettre en forme les documents constitutifs du SAGE à partir de l'état des lieux, de la stratégie et des mesures formulées par les groupes de travail mis en place
- Action 2 : Mobiliser le comité technique de manière à assurer la cohérence des documents dans leur ensemble.
- Action 3 : prendre en compte les remarques émises par le CLE à l'issue de la présentation de la première version du projet de SAGE

*Le travail relatif à cette phase correspond à 47% de l'animation 2020, ce qui va bien au-delà de ce qui était envisagé dans le prévisionnel (24%). Cet écart s'explique notamment par la grande difficulté à organiser les ateliers thématiques ou les réunions de bureau / de CLE en raison d'une part de la pandémie de COVID, et d'autre part de l'attente d'un arrêté de renouvellement de la CLE (CLE dissoute en décembre 2019 puis recomposée le 28/12/2020). Le temps initialement prévu sur les objectifs 1, 4 et 5 a été consacré à un travail de bureau et d'échange interne afin de construire les cartes sur lesquelles reposeront les mesures et d'entamer leur rédaction.*

### Objectif 4 : Présenter une première version de SAGE à la CLE

- Action 1 : Concevoir en plus des documents constitutifs du SAGE un ou plusieurs documents synthétiques de présentation des attendus, des objectifs et du contenu du projet de SAGE
- Action 2 : Envisager une présentation mixant le projet de SAGE et l'évaluation environnementale correspondant à ce projet

*La co-construction des documents du SAGE n'ayant pu se faire comme cela était envisagé, les actions relatives à la présentation d'une première version de SAGE à la CLE n'ont pas été réalisées.*

#### Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE

- Action 1 : Consulter les acteurs du territoire à propos du projet de SAGE  
Selon l'avis de la CLE lors de la présentation du projet de SAGE, il pourra être envisagé de recueillir l'avis des acteurs de l'eau du territoire à propos des documents constitutifs du SAGE. Comme cela a été fait pour les phases d'état des lieux et de stratégie, une consultation pourra alors être organisée à partir du site internet du SAGE.
- Action 2 : Analyser les avis collectés, les analyser et en faire un bilan aux membres de la CLE afin d'adapter le cas échéant le projet de SAGE
- Action 3 : rédiger et publier la déclaration d'intention  
Selon l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, le SAGE est un document de planification devant faire l'objet d'une consultation du public. Cette consultation a pour objectif d'assurer l'information et la participation du public à l'élaboration du SAGE. La déclaration d'intention, telle que prévue au I de l'article L121-18 du code de l'environnement, intégrera les grands axes de la stratégie retenue par la CLE.  
Une fois rédigé, le document sera publié sur le site internet du SAGE Dordogne amont, sur le site d'EPIDOR ainsi que sur le site internet des préfectures des départements concernés par le périmètre du SAGE.

*La co-construction des documents du SAGE n'ayant pu se faire comme cela était envisagé, les actions relatives à la présentation d'une première version de SAGE à la CLE n'ont pas été réalisées.*

#### Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau

- Action 1 : organiser et animer les réunions de la CLE ou du Bureau  
L'animation de la CLE du SAGE Dordogne amont nécessite de préparer techniquement et administrativement ces réunions : documents de travail, invitations, relance téléphonique, location de salles, préparation du matériel, établissement et diffusion de compte-rendu. Une réunion de CLE est d'ores et déjà programmée à l'automne 2020, dans un contexte particulier puisque d'une part les municipales de mars 2020 auront pour conséquence une modification importante des membres du collège des élus, et d'autre part la composition de la CLE devant être renouvelée tous les 6 ans, il sera probablement nécessaire de recomposer un bureau et de procéder à l'élection du président de la CLE.
- Action 2 : communication  
Mettre à jour et administrer les sites internet du SAGE, Gest'eau et EPIDOR.
- Action 3 : informer la CLE afin d'émettre des avis sur les projets du territoire  
Information de la CLE ou du bureau sur les projets sur lesquels elle est consultée : analyse des projets et proposition d'un avis par l'animateur du SAGE, consultation des membres du bureau / de la CLE, émission d'avis définitifs par le Président de la CLE.
- Action 4 : assurer le secrétariat de la CLE  
Suivi administratif et financier : montage et suivi financier, préparation des délibérations et des budgets, préparation des réunions (invitations, relances, réservation salle et préparation matériel...), rédaction et diffusion des comptes rendus, rédaction/envoi de courriers, suivi de la composition de la CLE et la mise à jour d'une base contacts

*Le contexte « COVID » conjugué à l'absence de CLE (dissoute en décembre 2019 suite à 6 années de fonctionnement) n'ont pas permis d'organiser de réunion en 2020.*

*L'action N°2 relative à la communication autour du SAGE s'est concrétisée par la mise à jour des sites internet (<https://sage-dordogne-amont.fr> et <https://www.eptb-dordogne.fr>).*



*L'ensemble des actions relatives à l'animation de la CLE représente au total une trentaine de jours de bureau pour 2020, ce qui correspond au prévisionnel (10%).*

#### Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire

- Action 1 : Organiser des rencontres régulières avec les acteurs locaux  
Rencontre avec des acteurs de territoire impliqués directement ou non dans la démarche SAGE pour favoriser son appropriation locale (de quoi s'agit-il, à quoi ça sert, que peut-on en attendre, ... ?) et recueillir les éventuelles attentes, propositions ou remarques.
- Action 2 : s'informer des projets envisagés et mis en œuvre sur le territoire
- Action 3 : analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE
- Action 4 : intervenir ou participer à des événements (colloques, réunions publiques...) pour diffuser l'information concernant le SAGE, les enjeux du territoire ou de la ressource en eau de manière générale.

*Les actions mises en œuvre pour mieux connaître et mobiliser les acteurs du territoire sont essentielles pour assurer la pertinence du SAGE, son ancrage territorial et son appropriation locale.*

*Cela s'est matérialisé par la participation ou l'organisation de 5 réunions en 2020, au cours desquelles l'objectif a été de collecter les préoccupations et attentes locales, et de sensibiliser les interlocuteurs aux enjeux que le SAGE identifie sur leur territoire.*

*La période « COVID » n'a pas été propice aux rencontres. Un travail de recherche d'infos (à partir de la revue de presse, des sites internet des services de l'Etat...) a été mené en 2020 afin de faire le point sur les actions menées.*

*Le travail relatif à cet objectif correspond à 9% de l'animation 2020, ce qui est supérieur au prévisionnel (3%).*

## 2. Suivi des dynamiques territoriales

### **Objectifs :**

- Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux en lien avec les problématiques du SAGE
- Faciliter la réalisation d'actions en faveur des milieux et du multi-usages de l'eau
- Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau

### **Actions envisagées :**

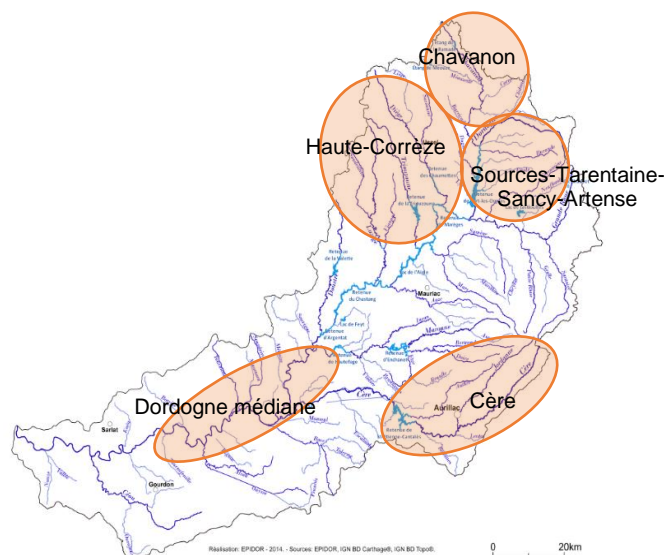
*Objectif 8 : Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux en lien avec les problématiques du SAGE*

- Action 1 : Construire, accompagner et mettre en œuvre les programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE

La qualité des eaux au niveau des grandes retenues, sur lesquelles des problèmes liés à l'eutrophisation sont identifiés, mobilise les acteurs locaux : les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de rivière Haute Dordogne mettent en avant des difficultés dans la **gestion des effluents d'élevage**.

La réduction des impacts des **aménagements hydroélectriques** et des **pratiques sylvicoles**, la **préservation des zones humides** et la **gestion du pâturage** sont également des sujets majeurs sur le périmètre du SAGE.

Il est donc proposé de suivre et d'accompagner la mise en œuvre des programmes d'actions sur les territoires suivants :



- Bassin versant de la Cère, en amont de la retenue de **Saint-Etienne-Cantalès** : les EPCI du bassin se sont organisés en 2019 pour mettre en place une démarche coordonnée de gestion de l'eau (type contrat territorial) afin d'améliorer notamment la **qualité de l'eau** des rivières dont certaines abritent d'importantes populations de **moule perlières**, et du lac de Saint-Etienne, siège de nombreuses **activités de loisirs**. Il conviendra en 2020 d'accompagner l'équipe technique mise en place et de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux identifiés par le SAGE dans le diagnostic et le futur programme d'actions.
- Bassin versant (rive gauche) de la retenue de Bort-les-Orgues : suite à la dynamique engagée en 2004 dans le cadre du contrat de rivière haute Dordogne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, en étroite collaboration avec le SIVOM Haute Dordogne, les communautés de communes Dôme-Sancy-Artense et Sumène-Artense et les chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, coordonne la mise en œuvre du contrat territorial sources – Tarentaine – Sancy-Artense. EPIDOR anime dans ce cadre les réflexions autour des problématiques liées aux **dérivations hydroélectriques et à la gestion du transit sédimentaire** : cette problématique est en effet prégnante sur ce territoire (barrages de la-Bourboule, lac de la Crégut...).
- Bassin versant (rive droite) de la retenue de Bort-les-Orgues : le Contrat territorial Chavanon coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et mis en œuvre sur la période 2015-2019 a été marqué par une implication intéressante de la chambre d'agriculture de la Creuse, des CEN et des FR-CIVAM Auvergne et Limousin sur la thématique agricole, en particulier sur le **pâturage des têtes de bassin** (production de fourrage, abreuvement...). Il a permis également de mettre en lumière des populations de **moles perlières** relativement intéressantes sur certains affluents. 2020 sera une année de bilan et permettra d'envisager la suite des démarches contrat de rivière / contrat territorial. Le SAGE a en effet identifié des sujets importants sur ce territoire, tels que la préservation voire restauration des têtes de bassin (rigoles, plans d'eau sur sources, cours d'eau recalibrés...)
- Haute-Corrèze, où un programme d'actions est en cours de mise en œuvre sur les affluents de la Dordogne. Le diagnostic réalisé courant 2018 fait ressortir des problématiques liées à la **sylviculture**, à la présence de **plans d'eau**, à la rectification des cours d'eau ou au piétinement du chevelu sur les têtes de bassin.

- La Dordogne médiane, où l'impact des barrages et de la **production hydroélectrique** se fait fortement ressentir sur les écosystèmes et les usages de l'eau (éclusées, blocage sédimentaire...)

*L'accompagnement de l'émergence et de la mise en œuvre des programmes de type contrats territoriaux ou plans pluriannuels de gestion s'est traduite par la participation de l'animateur à 8 réunions sur le bassin au cours de l'année 2020 (Contrat territorial Chavanon, projet de contrat vert et bleu « Haute Dordogne », PPG Rhue et Haute-Corrèze...).*

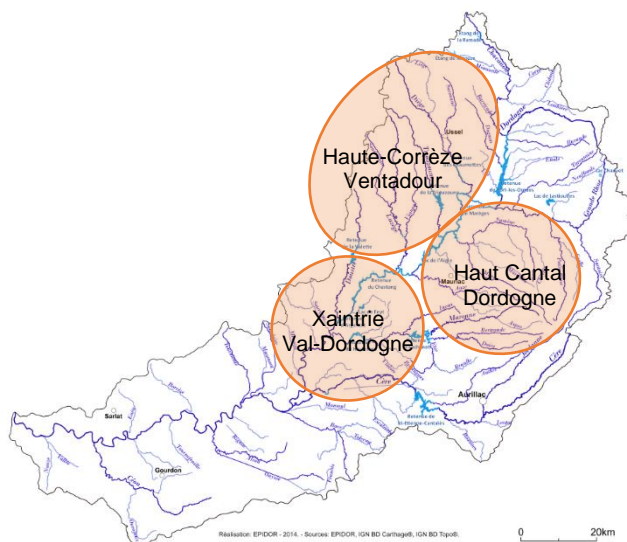
*Le travail de bureau correspondant à ces actions peut être estimé à une quinzaine de jours. Cela correspond au total à 6% de l'animation 2020, ce qui est conforme au prévisionnel.*

### Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales

- Action 1 : Accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme

La phase d'élaboration des SCOT est une occasion privilégiée d'établir une concertation locale sur les sujets relatifs au petit et au grand cycle de l'eau. Il s'agit en outre d'un document important pour l'application du futur SAGE.

Suite à la mobilisation d'EPIDOR dans le cadre de l'élaboration des SCOT « Nord du Lot », « Bassin d'Aurillac-Carladès-Chataigneraie » et « Haute-Corrèze-Ventadour », il est envisagé de poursuivre le travail réalisé au niveau des secteurs « Haut-Cantal-Dordogne » et « Xaintrie-Val-Dordogne ».



- Action 2 : Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion de l'eau. Il est donc essentiel d'une part de partager nos connaissances avec ces acteurs de manière à ce que leur politique soit la plus adaptée aux enjeux et au contexte territorial, et d'autre part de connaître ces politiques et de vérifier que leur mise en œuvre reste cohérente avec les autres. La participation de l'animateur aux comités de suivi « milieux aquatiques » ou aux bilans des structures telles que les Départements, associations (CEN, Fédérations de pêche...) est ainsi nécessaire.

*La gestion des épisodes de sécheresse devenant ces dernières années un enjeu de plus en plus important, un travail a été mené au printemps 2020 vis-à-vis de la révision de l'arrêté cadre sécheresse du Cantal (2 jours de bureau) et des réunions de cellules de crise organisées à une fréquence relativement soutenue durant la période d'étiage sur le Cantal et la Corrèze.*

*Une mobilisation de l'animateur sur divers sujets (révision du schéma milieux aquatiques du Département du cantal, projet de SCOT Est Cantal, Dordogne 2050, projet de convention « Artense » vis-à-vis des aménagements hydroélectriques etc...).*

*Au total, cela correspond à 24 réunions et 11 jours de bureau. Cela correspond à 9% de l'animation 2020, ce qui est supérieur au prévisionnel qui était de 5%.*

## MOYENS AFFECTES AU PROJET ET BILAN DES REUNIONS 2020

---

Pour l'animation de la phase d'élaboration du SAGE Dordogne amont en 2020, EPIDOR a mobilisé les moyens et l'organisation suivante :

- Un chargé de mission (1 ETP) : Guillaume LALOGÉ basé à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'experts (0,07 ETP) qui appuient l'animateur en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrateurs...).
- Une équipe d'encadrement (0,13 ETP) : Roland THIELEKE, Directeur et Frédéric MOINOT, responsable de l'antenne de Mauriac, superviseront les stratégies politiques et techniques qui seront proposées et mises en œuvre
- Un secrétariat (0,32 ETP) : Sylvie HURISSE et Cécile FORTUNEL
- Un expert SIG-Bases de données (0,10 ETP) : Aurélien LABOUDIGUE
- Une infographiste (0,02 ETP) : Justine QUETIER
- Un informaticien (0,05 ETP) : Richard CARDONA

**1,69 ETP ont été affectés à l'animation du SAGE Dordogne amont pour 2020 (prévisionnel : 1,94 ETP)**

Remarque : ce chiffre comprend 0,11 ETP (20,5 jours) d'absences liées au COVID (garde d'enfants lorsque les écoles étaient fermées...).

*Les tableaux suivants présentent la répartition prévisionnelle des jours par objectif et action (tableau 1) et le détail des réunions et jours de bureau affectés aux différents objectifs (tableau 2).*

	direction	animateur	Experts	SIG - infographie informatique	secrétariat	TOTAL ETP	%	
<b>Objectif 1 : Rédiger avec les acteurs du bassin les mesures du SAGE</b>								
- mobiliser des groupes de travail thématiques		0,02				0,12	7%	
- associer les services de l'Etat à la rédaction des mesures réglementaires	0,02	0,03	0,02					
- associer les membres de la CLE aux travaux de rédaction des mesures du SAGE								
- associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction des mesures du SAGE		0,03						
<b>Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE</b>								
- Suivi de l'exécution du marché public	0,02	0,01			0,05	0,12	7%	
- Suivre et accompagner le prestataire		0,02		0,02				
- mobiliser le comité de pilotage								
- Présenter les résultats de l'évaluation environnementale en CLE								
<b>Objectif 3 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE</b>								
- rédaction et mise en forme des documents	0,03	0,5		0,1	0,05	0,75	44%	
- mobiliser le comité technique								
- prendre en compte les remarques émises lors de la première présentation à la CLE	0,01	0,05			0,01			
<b>Objectif 4 : Présenter une première version de SAGE à la CLE</b>								
- conception de documents de synthèse						0	0%	
- organiser une présentation intégrant le SAGE et son évaluation environnementale								
<b>Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE</b>								
- consulter les acteurs du territoire suite à la réunion de la CLE						0	0%	
- analyser les retours et envisager avec la CLE une adaptation du projet de SAGE								
- rédiger et publier la déclaration d'intention								
<b>Objectif 6 : animer la CLE et le bureau</b>							0,18	11%
- Préparation réunions de CLE / Bureau de CLE								
- Communiquer à propos du SAGE	0,01	0,03			0,05			
- Formulation d'avis sur les projets du territoire								
- Suivi administratif et financier de la mission	0,01	0,03			0,05			
<b>Objectif 7 : connaître et mobiliser les acteurs du territoire</b>								
- rencontrer les acteurs locaux		0,01			0,03	0,13	8%	
- s'informer des projets du territoire	0	0,02			0,05			
- analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE		0,01		0,01				
- sensibilisation via colloques, interventions publiques...								
<b>Objectif 8 : Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux</b>								
- Construire et accompagner les programmes d'actions visant à limiter l'eutrophisation des grandes retenues	0,01	0,05	0,02	0,02		0,1	6%	
<b>Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales</b>								
- Accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme		0,01		0,01	0,01	0,13	8%	
- Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin	0,01	0,04	0,02	0,01	0,02			
<b>Formation SIG / Excel</b>		0,05					3%	
<b>Autorisations spéciales d'absence liées au COVID</b>	0,01	0,09	0,01			0,11	7%	
<b>TOTAL</b>	<b>0,13</b>	<b>1</b>	<b>0,07</b>	<b>0,17</b>	<b>0,32</b>	<b>1,69</b>	<b>100%</b>	

Date	Objectif 1 : rédiger avec les acteurs du bassin les mesures du SAGE	Objectif 2 : suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE	Objectif 3 : élaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 4 : présenter une première version du SAGE à la CLE	Objectif 5 : organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : animer la CLE et le bureau	Objectif 7 : connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales
07-janv									COPIL Convention Crégut
15-janv									projet RNR Vallée de la Maronne
04-févr							comité annuel fédération de pêche 15		
06-févr	rencontre CRPF 19								
06-févr							EDF Bort - bilan 2019 - perspectives 2020		
10-févr									Stratégie Eau-Air-Sols pref15
18-févr									AEP Xaintrie
26-févr	réunion technique services de l'Etat								
03-mars									convention Artense - point technique EPIDOR-
12-mars								CT Chavanon - atelier suivi-évaluation	
24-mars	réunion experts EPIDOR								
10-avr		entretien tel EauCéa							
17-avr		point technique EauCéa							
30-avr								bilan CT Chavanon (EPIDOR-PNR-ML)	
18-mai									entretien EPIDOR-CD15 (SD Milieux aquatiques cellule sécheresse Corrèze
09-juin									
11-juin							point technique Entente BV Rhue		
18-juin									CD 15 - groupe milieux aquatiques Cantal
19-juin								point Contrat Vert et Bleu PNR-VA	
08-juil									pose de sondes thermiques sur les Biodiversité zones humides - dept15
09-juil									cellule sécheresse Corrèze
21-juil									
28-juil						point interne animation du SAGE			
29-juil									cellule secheresse cantal
04-août									cellule sécheresse Corrèze
01-sept			Résultats stage cyano						
09-sept									cellule sécheresse cantal
23-sept								terrain barrage de la Bourboule	
30-sept									comité sécheresse corréze -salle amphi

01-oct									COPIL Chavanon - bilan du contrat 2015-2020 - 9h30 sdf Eygurandes	
07-oct										copil crégut
12-oct										AEP Xaintrie
14-oct										copil bv rhue - 9h30 sdf condat
16-oct									EDF - inauguration passe Broquerie	
21-oct			restitution stage agroécologie							
26-oct										TACT-CREGUT - atelier prises d'eau (Pascal)
27-oct									rdv C. MAITRE - CDC Massif du Sancy	
17-nov										cotech convention crégut
19-nov			colloque cyanos							
19-nov										présentation bilan SDMA Cantal
24-nov			Objectifs stage nappes alluviales							
08-déc										copil GEMAPI HCC - visio
09-déc										convention Artense - point technique EPIDOR
09-déc										PROJETS D2050
11-déc										comite ressources correze
14-déc										comité technique Contrat vert et bleu Dordogne
15-déc										Projets DORDOGNE 2050
17-déc									point technique SAGE D. amont (DDT-AEAG-EPIDOR)	
Nombre de réunions	3	2	4	0	0	2	5	8	24	
Nombre de jours réunion (1 réunion = 0.66 j x nb personnes participant)	5,3	1,3	5,3	0,0	0,0	1,3	3,3	5,3	16,0	
Nombre de jours bureau	19	23	148	0	0	35	24	15	11	
Bilan : mobilisation de l'animateur par objectif :										
Prévisionnel	28%	7%	24%	8%	9%	10%	3%	6%	5%	
Rèèl	8%	8%	49%	0%	0%	12%	9%	6%	9%	

### **Pour information**

*Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :*

- *sur le site internet d'EPIDOR dans la rubrique SAGE Dordogne amont*  
<http://sage-dordogne-amont.fr>
- *sur le site Gest'eau à la fiche SAGE Dordogne amont*  
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

### **Contacts de la structure porteuse**

*EPIDOR se tient à votre disposition :*

- *Standard : 05 53 29 17 65*
- *Guillaume LALOGÉ : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32*